



N° 036/2018

COMMUNE DE L'ÎLE-ROUSSE
République Française
Département de la Haute Corse

Arrêté portant organisation du Rallye Tour de Corse WRC 2018 et réglementation de la circulation

Le Maire de la Commune de l'Île-Rousse,
Chevalier de la légion d'honneur,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et ses articles L 2212-1 et suivants,
Vu le Code de la Route,
Vu la réunion de coordination qui a eu lieu le 03 novembre 2017 à 14h00 en Mairie de L'Île-Rousse, avec les principaux organisateurs et intervenants de l'évènement,
Vu la demande de Monsieur Guillaume FARNY, organisateur du parcours, en date du 21 mars 2018,
Considérant qu'il y a lieu pour la bonne organisation du Rallye Tour de Corse WRC 2018 et pour la sécurité des usagers des voies et places publiques en centre-ville, de réglementer la circulation et le stationnement à l'occasion de cette manifestation,
Considérant l'intérêt général,

ARRETE :

ARTICLE 1 : Le Rallye Tour de Corse WRC 2018 est autorisé à utiliser la place PAOLI, côté en terre, pour y organiser un « Parking Organisation », le samedi 07 avril 2018 de 09h00 à 20h00.

ARTICLE 2 : Le Rallye Tour de Corse WRC 2018 est autorisé à organiser le 07 avril 2018 un regroupement sur L'Île-Rousse, de 09h00 à 20h00.
Le parcours sera délimité comme suit :

- Depuis la RT30, les véhicules du Tour de Corse pourront emprunter la Rue de Bandol, qui sera pour l'occasion autorisée en sens descendant, jusqu'à l'angle de la maison Pietri et sur le parking situé face au centre de Dialyse, vers le Boulevard Charles Marie Savelli, afin de rejoindre le parc fermé situé Place Paoli.
- Les véhicules

ARTICLE 3 : Le départ des véhicules du Tour de Corse WRC se fera vers la RT30 depuis :

- Parking du Napoléon → Bar « Les Platanes » → Avenue Calizi → Avenue Comte Valery → RT30

ARTICLE 4 : A l'exception des véhicules de services d'urgence, services techniques communaux et intercommunaux et des riverains, la circulation et le stationnement seront interdits le samedi 07 avril 2018, de 08h00 à 20h00 sur le parcours cité dans les articles 2 et 3.

ARTICLE 5 : Le parking Napoléon sera fermé et interdit au stationnement du jeudi 05 avril à minuit jusqu'au samedi 07 avril 2018 à minuit.

88



COMMUNE DE L'ÎLE-ROUSSE
République Française
Département de la Haute Corse

N° 036/2018

ARTICLE 6 : La signalétique et pose de barrière se fera par les services municipaux de la Mairie.

ARTICLE 7 : Le présent arrêté sera publié et affiché en Mairie et en tout lieu qui sera jugé utile.

ARTICLE 8 : La Directrice Générale des Services, le Commandant de la Brigade de Gendarmerie, La Police Municipale, le Commandant du centre de secours de L'ÎLE-ROUSSE et les organisateurs du Rallye Tour de Corse WRC 2018 sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Fait à l'Île-Rousse, le 22 mars 2018
Le Maire

Le Maire

J. ALLEGRI-SIMONETTI
Chevalier de la Légion d'Honneur

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Bastia dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

Notifié le : 23/03/18

**FÉDÉRATION FRANÇAISE
DU SPORT AUTOMOBILE**
ZA de Baléone centre - RN 194
20167 SARROLA CARCOPINO
Tél 04.95.29.01.00
Mail: tourdecorserrally@ffsa.org

Signature :

